

SEPTEMBRE 2019

La Direction réaffirme que l'activité de l'équipe entreprise **ACCE n'est pas une plage contrainte au sens de l'accord OATT**. Cependant, il appartient aux agents planifiés sur cette activité de s'y connecter dès leur prise de poste.



L'utilisation pour un déplacement professionnel d'un **véhicule autre** que celui déclaré dans l'outil GDR est **possible**. Vous devez informer par mail soit votre hiérarchique, soit le service logistique, voire les deux en amont du déplacement afin d'être **couvert par l'assurance**.



Avez-vous des questions ?...



CPF/ agent public : le « **Formulaire de demande** » est présent sous l'intranet. Il est à compléter et renvoyer 90 jours avant le début de formation à sa Chargée de Formation. Chaque demande étant particulière, l'agent concerné peut prendre contact avec sa Chargée de formation qui lui apportera les informations pratiques nécessaires. Le **délai de réponse est de 2 mois** à réception du dossier complet.

Planification du déploiement d' « **un agent, 1 portable** » pour le Territoire Est jusqu'en semaine 48 :

- S38 : Villeneuve les Avignon
- S41: Céret
- S42 : Narbonne
- S44 : Perpignan Sant Vicens
- S46 : Vigan
- S48 : Vauvert

La reprise du déploiement du projet sur 2020 n'est pas encore définie à ce jour.

l'Ecoputer : Un ordinateur en bois, beaucoup plus écologique

